

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux



ardèche
LE DEPARTEMENT





Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 2

REUNION DU 03/10/2017

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 3

Match n° 52993, FL GUILHERAND GRANGES / VALENCE AS PORTUGAISE 1, Foot diversifié Excellence Seniors du 21/09/2017

Match arrêté à la 76 minutes par l'arbitre, après une expulsion, deux exclusions temporaires et un blessé du côté d l'équipe de Valence AS Portugaise 1, il restait moins de 8 joueurs sur le terrain.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain en faveur de FL Guilherand Granges.

FL GUILHERAND GRANGES : 3 points, 6 buts

Valence AS PORTUGAISE 1 : 0 point, 0 but

DOSSIER N° 4

Match n°19775357 - FOOTBALL CLUB 540 1 / MONTMEYRAN US 1, U17 Prom. Excellence poule B du 24/09/2017

Suite à l'absence de l'arbitre désigné ce dernier est remplacé par un arbitre bénévole. A la 62^{ème} minute, l'équipe de MONTMEYRAN a quitté le terrain et rentre au vestiaire, l'arbitre siffle la fin de la rencontre.

Après étude du dossier en sa possession :

- rapport de l'éducateur de MONTMEYRAN Monsieur Fernando GOMEZ licence n° 2520229319 indiquant avoir pris la décision de quitter le terrain pour veiller à l'intégrité de ses joueurs.

- rapport de l'arbitre Monsieur Philippe MARSEILLE licence n° 2520240218 stipulant que le match a été viril mais correct, qu'il n'y a pas eu de coup de pieds et de coups de poings donnés à l'équipe de MONTMEYRAN.

La commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de MONTMEYRAN pour abandon de terrain.

FOOTBALL CLUB 540 1 : 3 points, 1 but

MONTMEYRAN Us 1 : moins 1 point, 0 but

Le club de MONTMEYRAN est amendé de 123,10 € pour le motif : « **Abandon de terrain** ».

DOSSIER N° 5

Match n°19400430, CORNAS AS 2 / CROIX DU FRAYSSE Us 2, Seniors D4 du 24/09/2017

Réserve d'avant match posée par le capitaine de la CROIX DU FRAYSSE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de Cornas ces derniers étant susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une l'équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match RHONE VALLEE FC 2 / CORNAS AS 1, Seniors D2 du 17/09/2017, il ressort qu'aucun joueur a participé à ce match.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de la CROIX DU FRAYSSE sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 6

Match n° 19558662, JAUJAC SP.1 / ST REMEZE AOC 1, Seniors D5, du 24/09/2017

Réserve technique posée à la 71^{ème} minutes par le club de JAUJAC dite non recevable car non nominative par l'auteur (manque le nom du capitaine et son n° de licence, la confirmation de la réserve reçue par courrier électronique du 25/09/2017 n'en fait également pas mention).

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de JAUJAC sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 7

Match n° 19557575, LABLACHERE / CHATEAUNEUF sur Rhône, Seniors D3, poule F du 17/09/2017

Réserve d'avant match posée par le capitaine de CHATEAUNEUF SUR RHONE dite recevable concernant la qualification et la participation des joueurs de LABLACHERE ceux-ci ne présentant pas de licence.

Après vérification de la feuille de match LABLACHERE / CHATEAUNEUF SUR RHONE, il ressort que 10 joueurs n'avaient pas leur licence validée pour cette rencontre.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de LABLACHERE

LABLACHERE : 0 point, 0 but

CHATEAUNEUF : 3 points, 1 but

Le club de LABLACHERE sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN

Gérard FANTIN



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°11

REUNION DU 05 ET 09 OCTOBRE 2017

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO.

Excusé : Bernard DELORME (bientôt de retour)

A L'ATTENTION DES CLUBS

Suite à vos demandes de modifications de dates dans footclub veuillez-vous assurer de la réponse rapide et dans les délais réglementaires du club sollicité. Le délai des 12 jours démarre à compter de l'accord du club sollicité et non pas à la date de la demande.

Vous avez la possibilité d'éditer les feuilles de match pré-imprimée ou les étiquettes par footclub :
(Procédure: dans menu, compétitions, éditions et extractions, rencontres, sélectionner poule, catégorie, cliquer sur feuilles de matchs ou étiquettes)

Matchs du 1er novembre :

Les rencontres opposants 2 équipes éliminées des coupes René Giraud et Xavier Bouvier pourront, après entente, avancer leur match au 29 octobre.

Merci d'en informer rapidement la Commission.

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Suite à la qualification de FOOT MONT PILAT en Coupe de France le 22 octobre le match MOURS ST EUSEBE – FOOT MONT PILAT est reporté au 3 décembre

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

Les engagements en 1ere phase sont clos. Engagement possible en 2^{ème} phase à partir de fin janvier 2018

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable :

Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Les matchs de Coupes programmés doivent se jouer à la date prévue. En cas d'arrêt municipal l'équipe recevante devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre sous peine de match perdu

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

CHAMPIONNAT :

Il est rappelé aux équipes que les demandes de report de rencontres se font sur footclub et avec **l'accord de la commission**, quand les délais ne sont plus bons.

FC. CHABEUIL / AS VEORE MONTOISON rencontre prévue le 06/10/2017 se jouera le 21/11/2017. Cette rencontre ne sera plus reportée, se sera match perdu aux deux équipes.

VETERANS :

Responsable :

André GALLICE – Tél : 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

COUPE VETERANS :

- MOURS ST. EUSEBE4 / ST ROMAIN DE SURRIEUX
- PEYRIN US / FOOT MONT PILAT 1
- ST PAUL R JOYEUSE 3 / VALENCE FC4
- CHATEAUNEUF SUR ISERE1 / IH HERBASSE 3
- PORTE LES VALENCE FC / VALENSOLLE
- ENT. S NORD DROME 4 / VALLIS AURA FOOT
- FC PEAGEOIS / FC SALAISE 4
- FOOT MONT PILAT 2 / GAZELEC VIENNE
- CLONAS US 2 VALLON / AS DULON 2
- TREFLE F. ENT.S / CHATUZANGE DU GOUBET
- MALISSARD 4 /ST DONAT AM .S. 4
- BEAUFORT SUR GERVANNE / ET ST. LUC EN DIOIS
- MONTMEYRAN US. /ST JEAN DE MUZOLS
- SARRAS SPORTS ENT. 4/ VAL. CONSEIL GENERAL
- MONTELIER US / RHONE VALLEE FC
- ST ANTOINE US / ENT. NORD DROME 5

Les matches doivent être joués le 20/10/2017

CHAMPIONNAT :

POULE D : ROMANS PS 4 et CHATEAUNEUF DE GALAURE sont forfait, pour la saison.

FUTSAL

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°9
Réunion du 06/10/17

Présents : Roselyne LAULAGNET, Sylvain BOUCHARDON, Philippe AUBERT, Salim BOUZIANE, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER

INFORMATIONS AUX CLUBS

Feuilles de matchs

Les feuilles de matchs du foot à 11 (catégories sans FMI) doivent être envoyées comme d'habitude par courrier dès le lundi.

Seules les feuilles de matchs des U 15 garçons à 8, U 15 filles, U 13 , U 11 et les fiches bilan des plateaux U 7 et U 9 doivent être scannées à la nouvelle adresse e-mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour les U 13 et U 15 à 8 garçons et U 15 filles vous devez coller l'étiquette à récupérer sur footclubs. Les autres feuilles doivent être complétées convenablement. Ecrivez en noir, sinon feuille illisible.

Vous devez faire un message par catégorie

U 7 et U9 peuvent être envoyés ensemble

Scannez les documents sous format PDF avec adobe acrobat pour faciliter l'exploitation des documents.

En U 15 et U 13 , il est obligatoire d'enregistrer les résultats pour le lundi midi.

ENTENTES

Roselyne LAULAGNET – Port : 06.11.15.53.93

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisation de tournois accordée

- CHATEAUNEUF SUR ISERE
Vétérans le 20/10/17

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Sylvain BOUCHARDON : Port : 06.71.05.96.54

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules sont disponibles sur le site rubrique « documents ».

Pour tous renseignements contactez Sylvain Bouchardon et envoyez vos demandes par mail.

Les coordinateurs des poules doivent envoyer rapidement les dates des plateaux.

Fiches manquantes :

U 7 : 1 , 5, 6, 7, 9, 12, 14, 16, 18, 19, 23

U 9 : 1, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 25, 26

Les plateaux U 9 peuvent se dérouler le matin et les plateaux U 7 l'après midi, si tout les clubs de la poule sont d'accord.

Tous les joueurs et les éducateurs doivent être licenciés.

Le club organisateur doit obligatoirement scanner la fiche bilan à la nouvelle adresse mail

Prochains plateaux

U 7 et U 9 le 14/10/17

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert - Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Le retour par mail des feuilles de match U11 doivent faire l'objet d'un message spécifique. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

Courriers reçus :

OL ST MONTAN, FC MONTEILIMAR, VALLIS AUREA FOOT, FC PEAGEOIS, CO CHATEAUNEUF SUR ISERE, FC ST LAURENT EN ROYANS, FC VENCE ET BERRE, FC BAUME MONTSEGUR, FC ALIXAN.

Calendriers :

Les calendriers actualisés sont disponibles sur le site du District en rubrique « PRATIQUE/FOOT D'ANIMATION ».

Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Les dernières modifications portent donc sur les poules suivantes :

- Promotion: Poule B, C, et D.
- Espoirs: Poule D.
- Bourgeons : Poules H, J, N et O.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Promotion :

Poule B : CO CHATO9 ISERE 1 remplace Exempt 95.

Poule C : Exempt 90 remplace BG PEAGE FC 1.

Exempt 89 remplace FC ALIXAN 1.

Espoirs :

Poule D : CO CHATO9 ISERE 2 remplace CO CHATO9 ISERE 1.

Bourgeons :

Poule H : CO CHATO9 ISERE 4 remplace CO CHATO9 ISERE 2.
Poule J : FC ALIXAN 1 remplace Exempt 92.
Poule N : ST MONTAN OL 1 remplace ST MONTAN OL 2.
Poule O : Exempt 91 remplace ST MONTAN OL 1.

RAPPEL : Lorsque le club recevant est un exempt c'est le premier club visiteur identifié qui devient club support du plateau.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Feuille de matchs :

De trop nombreuses feuilles de match de la 1^{ère} journée ont été retournées à la commission mal renseignées. Manquaient notamment les indications concernant des dates et lieux des rencontres, des niveaux de pratiques, des numéros de licences de joueurs et de l'encadrement. La bonne organisation d'un plateau comprend également une partie administrative rigoureuse.

RAPPEL IMPORTANT :

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s.

Les feuilles de match sont disponibles sur le site du District en rubrique :
« DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS ».

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du **non déroulement** d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

A compter de la saison 2017-18, les feuilles de plateau seront scannées sous format « .pdf », par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique.

Réception feuilles du 23/09/2017:

Promotion :

Poule D : MONTELIMAR FC 1.

Bourgeons :

Poule B: VALLIS AUREA 3.

Prochains plateaux : Samedi 14 Octobre 2017

CATEGORIE U13

Responsable :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32 Feuilles de matchs

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers :

1^{ère} division

Poule K

Retrait de BOURG SAINT ANDEOL 3

Demandes de modifications de match

Attention : De nombreuses demandes de modifications d'horaire sont faites par footclubs.

Les clubs sollicités doivent y répondre rapidement.

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel règlement

La mixité s'arrête à U 15

Seules les U 16 féminines du Pôle espoir ont le droit de jouer en U 15 garçons.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Les U 12, U 13, U 14 et U 15 peuvent jouer dans ce championnat.

Attention : Les U 11 et les U 16 ne peuvent pas participer à ce championnat.

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe VIVIER BOUDRIER

Un tour de cadrage a lieu le 03/12/17

Le tirage a été effectué par Robert ASTIER responsable des tournois

5 rencontres auront lieu

Toutes les autres équipes seront exemptes

ROCHEMAURE – OLYMPIQUE RUOMS

MOURS SAINT EUSEBE – RHONE VALLEES

RHODIA OLYMPIQUE 2 – FC CHATELET 2

CENTRE ARDECHE – BOURG LES VALENCE

VALLIS AUREA – FOOT MONT PILAT

Certaines rencontres auront lieu le samedi

Vérifiez sur footclubs ou le site du District rubrique compétitions

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires d' hiver

A partir du 29 octobre jusqu'au 31 janvier seront appliqués les horaires d'hiver.
Les matchs U 19 auront lieu à 12h30.

FUTSAL JEUNES

Responsable

Philippe Aubert - Tél : 04 75 04 30 38 - 06.80.92.81.87 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Engagements équipes :

Situation au 05/10/2017 :

U13 : 72 Inscrits,

U15 : 36 Inscrits,

U17 : 24 Inscrits.

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

- Les 21 et 22 Octobre 2017 pour la catégorie U13,
- Les 28 ou 29 Octobre 2017 pour les catégories U15 et U17.

Rappels aux équipes participantes :

IMPORTANT : Vérification des licences des pratiquants ; *Les licences n'étant plus fournies par la LauRAFOOT, nous vous rappelons que toutes les équipes doivent se munir des listing de leurs joueurs licenciés (à imprimer via Footclubs) pour tous les matchs qui n'utilisent pas la FMI. C'est le cas de nos compétitions Futsal Jeunes. Ces listes devront être présentées aux officiels qui vérifieront la qualification des joueurs (euses).*

Les points clés du règlement Futsal Jeunes sont en ligne sur le site du District dans l'arborescence « DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL ».

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

Nombre de joueurs maximal pour chaque équipe: 10 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots ou chasubles de couleur différente.

Pratique en mixité :

Les modalités de pratique en mixité en futsal sont identiques à celles utilisées en plein air. A titre d'exemple une joueuse U16F, ne peut pas pratiquer en U15sauf si elle est en pôle espoir



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°8

CHAMPIONNAT A 11

La commission vous rappelle que la FMI est utilisée sur chaque rencontre.

La commission vous rappelle que si la FMI ne fonctionne pas vous avez l'obligation de faire une feuille de match papier est de la renvoyer sous 48 heures.

CHAMPIONNAT A 8

Poule B : Mail du maintien de l'équipe de la Ps romans

FUTSAL

La commission vous informe de la formule de la coupe futsal 2017/2018 Trophée Jean Pierre Vaux :
Une seule date le dimanche 21 janvier 2018 sur la journée sur un seul site.

2 finales :

Le matin, finale du foot à 8 avec 8 à 10 équipes (les 8 ou 10 premières équipes inscrites prises).
L'après-midi, finale du foot à 11 avec 8 à 10 équipes (les 8 ou 10 premières équipes inscrites prises).
La qualification pour la finale régionale sera délivrée sur la finale de l'après-midi.

Les engagements sont ouverts par email au district.
Les 10 premiers clubs engagés seront inscrits pour les finales.

Engagement reçu : **EYRIEUX EMBROYE, BARBIERES, MONTMIRAL, RHONE CRUSSOL, CORNAS, VALLEE DU JABRON, VESSEAUX, CHATEAUNEUF SUR ISERE, VERNOUX**

La commission vous sollicite pour l'organisation de ces finales. Merci de nous contacter par courrier si vous disposez d'un gymnase avec tribune avant le 15 novembre 2017.

COUPE CAMOU WOLF ET DRESCHER TARDY

Comme la saison dernière, les équipes à 8 peuvent participer aux coupes à 11 seules ou en entente avec un autre club à 8.

Date limite d'engagement : le 10 décembre 2017.
Les équipes à 11 sont automatiquement inscrites.

Cette saison le champion d'excellence à 11 jouera la coupe.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 9

COURRIERS DES ARBITRES

- M. MEGHZILI Karim : Courriel reçu sur vos nouvelles coordonnées, lu et noté.
- M. DUSSAUD Gérald : CM reçu, prompt rétablissement.
- M. RAHIBI Mehdi : Courriel reçu sur votre match non joué du 07/10/2017.

COURRIERS DES CLUBS

- AS ST JULIEN : Demande d'arbitre pour votre équipe D5, le 22/10/17, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- FC MONTMIRAL PARNANS : Courriel reçu sur la prestation d'un arbitre, lu et noté.

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

Rappel : Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr ou au 04.75.84.51.09.

TEST PHYSIQUE WERNER HELSEN

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une séance de rattrapage aura lieu le samedi 14 octobre 2017 au stade Mistral à GUILHERAND-GRANGES (situé à proximité de la Clinique Pasteur).

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique Werner Helsen.

Déroulement :

13h00 : Accueil des arbitres

13h05 à 13h25 : Echauffement

13h30 : Début du test physique Werner Helsen

14h30 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau...)
- Nécessaire de toilette

Cette séance de rattrapage concerne, en priorité, tous les arbitres absents, blessés et/ou indisponibles pour des raisons dûment valables depuis le début de la saison 2017/2018.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'au 20 janvier 2018, date de la dernière séance de rattrapage de la saison sportive 2017/2018.

MATINEE DE FORMATION DES ARBITRES D4

En raison d'une réunion de travail CRA/CDA/CTRA/CTDA le samedi 21 octobre 2017 à Lyon, la commission de district de l'arbitrage vous informe que la matinée de formation des arbitres D4 initialement programmée le même jour est reportée à une date ultérieure.

Les arbitres concernés sont priés d'en prendre note.

FORMATION SPECIFIQUE DES ARBITRES FUTSAL

Comme indiqué lors des différentes assemblées générales de début de saison, la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la formation spécifique des arbitres futsal aura lieu le samedi 14 octobre 2017 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Rendez-vous à 9h00. La matinée de formation prendra fin à 12h00.

Se munir du matériel prise de note. La présence à l'intégralité cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

Par ailleurs, tous les arbitres qui manifestent un intérêt pour cette fonction peuvent assister à cette matinée de formation.

Ordre du jour :

- Lois du jeu spécifique Futsal
- Placement, déplacement, gestuelle...
- Bilan de la matinée de formation

LISTE DES ARBITRES FUTSAL CONVOQUES

NOM	Prénom	CATEGORIE
AIT BTAL	Najim	AA agréé Ligue
BENDJEDDA	Hakim	District 3
BOURA	Yssoufi	JAD
BOURDEUX	Clément	District 2
ELKHCHINE	Youssef	District 4
GARNIER	Vivien	District 4
GELIBERT	Jean Christophe	District 5
GHEBBARI	Nourredine	District 2
GOMES	David	District 4
GRUAU	Christophe	AA agréé Ligue
MARLHIN	Alexandre	District 5
SIMSEK	Yilmaz	District 4